

## partiel droit constitutionnel

Par **toto**, le **09/01/2007** à **14:44**

Salut à tous . Je suis un étudiant de 1 ere année et comme prévu , j ai en ce moment mes partiels . Concernant le droit constitutionnel , est-il intéressant de lire et de relire la Constitution , plus que le cours ??

Par **Yann**, le **09/01/2007** à **15:00**

Il est utile de la lire et indispensable de connaître certains articles. Mais franchement le cours me semble plus efficace.

Par **suzana**, le **09/01/2007** à **15:01**

coucou, je suis également en première année, et comme réponse à ta question je vais te donner l'intitulé du partiel en droit constitutionnel qu'on a passé il y a quelques jours... que pensez vous de cette définition de la démocratie : "le gouvernement de la majorité, pour le respect de la minorité" ?  
personnellement je te conseille de lire ton cours, et même de regarder les "mots clés" du droit constit dans un manuel link not found or type unknown  
quant à lire la constitution jusqu'à l'apprendre par coeur, je pense que c'est inutile mais bon...chacun sa manière de réviser le droit constitutionnel!

Par **mathou**, le **09/01/2007** à **15:07**

D'accord avec Yann et Suzana. Le texte de la Constitution ne donne pas la pratique - à moins d'avoir l'édition Dalloz avec notes et jurisprudences. Revoir les TD est aussi important.

Par **ptouhari**, le **10/01/2007** à **17:05**

Voilà une nouvelle réponse à la question posée:

A mon humble avis, il n'est nul besoin d'apprendre la Constitution. A dire vrai, je pratique la

chose depuis 9 ans et je ne la connais toujours pas en entier!! Il est vrai que j'en connais certains articles, mais en première année c'est peut-être superflu. Disons qu'il faut retenir les principaux (type art. 34 37 ou 38 par exemple, ou encore 20 et 21 et encore, il faut connaître le contenu dans son ensemble plus que le contenu exact)

Surtout, il faut apprendre le cours et revoir les séances de Td.

Il peut également être intéressant de retenir le plan du cours afin de voir et de bien comprendre le cheminement intellectuel du prof.

Courage.

Pascal

Par **toto**, le **12/01/2007** à **13:49**

8)

ok ben merci . J'en retire que je vais lire la Constitution et réviser mes cours et séances !

Par **Murphys**, le **12/01/2007** à **17:26**

L'année dernière en constit on devait savoir tout les articles relatifs aux différents pouvoirs et ça en fait pas mal...on devait quasiment connaître la moitié de la constitution. Tout dépend si ton prof a souvent mentionné les différents articles.

Par **joj0**, le **12/01/2007** à **17:50**

et bien j'ai de la chance de passé les partiels avec ma consti, et de pas avoir de dissertation

j'ai l'impression

Par **Aymeric**, le **18/01/2007** à **17:30**

Bonjour à toutes et à tous!

Je suis étudiant en première année de capacité à Paris 1. Les partiels se déroulent dans quelques jours. La pression monte et je me demande si vous avez un avis sur le sujet de droit

constitutionnel qui peut être posé à l'épreuve de droit public. Merci de votre réponse et à très bientôt.

Par **akhela**, le **18/01/2007** à **17:35**

alors là tout dépend de ta faculté et de ton prof, les sujets potentiels sont nombreux.

Par **Aymeric**, le **18/01/2007** à **17:54**

Bonjour Akhela. Je suis à la Sorbonne. Mon prof est spécialiste du droit de l'environnement mais je penche plus pour un sujet sur le Président de la République, sur notre bloc de constitutionnalité ou sur la procédure de révision constitutionnelle...

Par **mathou**, le **18/01/2007** à **18:37**

Tu devrais chercher sur google des sujets de capacité en constit', je suis tombée par hasard sur plusieurs pages d'annales par fac un jour, ça te donnera peut-être une idée.